

Commune de SANNERVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération qui l'a

Approuvé le 14 décembre 2017

3.1. PADD

(PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

- Neill Ingénierie Services – GAMA Environnement – SAFER -



N.I.S.
Neill R. Neill.

Table des matières

1	Un positionnement aux portes de l'agglomération Caennaise	8
a.	Objectif de modération de la consommation de l'espace entre nouveaux projets et densifications de l'existant :	8
b.	Une offre de l'habitat mixte	9
c.	Un développement économique à l'échelle de Sannerville	9
d.	Une offre d'équipement attractive	10
2	Entre Bocage et Plaine : une transition à mettre en valeur	12
a.	L'agriculture, des terres de valeur à préserver	12
b.	A la découverte du territoire	12
3	Réorganiser et développer le bourg	14
a.	Un espace central à restructurer	14
b.	Valoriser l'espace public existant	14
c.	Une traversée de ville à repenser	14
4	Sannerville une commune qui intègre les principes du développement durable	16
a.	Développer les déplacements doux (pédibus et co-voiturage)	16
b.	Développer une agriculture de proximité	16
c.	Vers des nouvelles formes d'habitat	17
d.	Engager la réflexion sur le patrimoine communal	17
e.	Intégrer les principes de gestion des eaux pluviales	17

INTRODUCTION

Qu'est-ce-que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ?

Portée juridique

L'article L 151-2 du Code de l'urbanisme stipule que les Plans Locaux d'Urbanisme comprennent « un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. »

L'article L 151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment les spécificités paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Prolongeant le diagnostic qui a permis d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces et les enjeux du territoire de la commune de Sannerville, le présent Projet d'Aménagement et de Développement Durable est la pièce maîtresse

du PLU. Il définit les grandes orientations d'aménagement du territoire et doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement territorial à plus ou moins long terme. Chaque élément réglementaire devra trouver une justification dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ces grandes orientations stratégiques sont complétées par des orientations ou prescriptions plus opérationnelles sur certains secteurs spécifiques. Désormais, celles-ci constituent un document distinct opposable à toutes demandes d'occupation du sol.

Contenu

Il s'agit de présenter le « Projet de Territoire » de Sannerville. Il expose des objectifs politiques que portent les élus de la commune et non des outils techniques, qui eux seront définis dans le document d'orientations.

Conçu à l'échelle communale, le PADD est un cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement engagées par les élus pour les années à venir. Le PADD est l'occasion de doter la commune d'un véritable projet territorial dans une démarche de développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. A ce titre, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique du PLU.

Les grands enjeux de la commune De Sannerville

A l'issue du diagnostic réalisé sur le territoire de Sannerville, la commune s'est fixée une liste d'objectifs pour mener à bien sa politique de développement.

Le PADD s'articule ainsi autour de quatre thèmes respectant les objectifs de développement durable de l'article L 101-2 du code de l'urbanisme.

Ainsi les élus de Sannerville s'attachent à développer leur commune tout en améliorant le cadre de vie des habitants afin de leur apporter plus de services, mais aussi de leur permettre de profiter de l'environnement rural que leur offre leur territoire communal.

Il s'agit donc pour le PADD d'afficher clairement les objectifs à atteindre :

- Conforter le positionnement de Sannerville dans son agglomération
- Mettre en valeur le cadre de vie des Sannervillais
- Protéger et faire découvrir l'environnement naturel
- Engager la commune dans la transition énergétique.

Ces objectifs découlent du travail d'observation et d'analyse qu'ont fait les élus dans la rédaction de leur diagnostic. Il faut rappeler ici les enjeux qui ont été dégagés :

Le PADD et la Loi ALUR

Le PADD « Grenelle 2 » doit fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La Loi ALUR demande à ce que le PADD chiffre ces objectifs et les justifie :

- Sur la base de l'analyse de la consommation du foncier des 10 années précédentes (réalisée dans le diagnostic).
- Au regard des besoins de logements identifiés par la commune.

Les orientations prévues dans le PADD de la commune de Sannerville sont conformes au Grenelle 2, à la Loi ALUR et à la LAAF et intègrent leurs évolutions législatives. Elles sont cohérentes avec le document de planification du SCOT de Caen Métropole.

Les enjeux en matière de démographie :

- Maitriser la dynamique de croissance de population
- Retenir sa population active sur son territoire en développant les services et équipements de proximité (transports en commun vers les collèges et lycées de secteur, écoles, collèges, activités extra-scolaires, médiathèque...) et maintenir les services publics existants
- Maintenir et augmenter le nombre d'emplois sur la commune afin de conforter la position de commune périurbaine sur le territoire de l'agglomération de Caen la mer
- Permettre l'accueil d'une nouvelle population de pré-retraités/retraités qui souhaitent investir dans le secteur proche de Caen et voulant profiter des services et commerces de proximité
- Maintenir le bon accueil de la population plus jeune (ex : lotissement les Chaumes et le lotissement les Coquelicots ou des logements sont réservés aux jeunes couples qui démarrent dans la vie)
- Maintenir et développer le service de maintien à domicile des personnes âgées qui fonctionnent 7jours/7. Cela permet aux personnes dépendantes de bénéficier de bonnes conditions de vie



Les enjeux en matière de logements

- Poursuivre la réalisation de logements aidés
- Poursuivre la construction d'appartements ou d'habitats voués à la location pour offrir un parcours résidentiel complet aux habitants :
- Possibilités pour des jeunes actifs, jeunes couples avec ou sans enfants de s'installer sur le territoire communal
- Possibilités d'installation de retraités pour avoir accès à tous les commerces, services et équipements de proximité
- Promouvoir la mixité des types de logements et de leur statut
- Participer à la politique communautaire de la CA Caen la mer en faveur du logement
- Ouvrir à l'urbanisation des secteurs et des terrains pour permettre d'accueillir de nouveaux logements
- Poursuivre le travail conduit sur les dents creuses / espaces de restructuration urbaine



❑ Les enjeux en matière d'économie

- ❑ Densifier le tissu de la reconstruction et permettre la réhabilitation des bâtiments existants
- ❑ Conforter la position de Sannerville dans son rôle de commune de la couronne périurbaine proche de la communauté d'agglomération de Caen la mer, notamment dans son offre commerciale et son offre de logements
- ❑ Maintenir les équipements publics (écoles, cantines,...) existants sur la commune afin de préserver la qualité de vie des habitants
- ❑ Continuer à impulser une vie associative dynamique de la commune
- ❑ Développer et favoriser l'activité commerciale en entrée de ville et créer une vitrine commerciale de la commune



Les enjeux en matière d'environnements

- ❑ Préserver les espaces situés coté Est du ruisseau de la Tonnelle
- ❑ Valoriser les espaces de bocages pour en faire profiter les habitants du bourg (mise en place d'un circuit de promenade)
- ❑ Intégrer de la diversité végétale au niveau du bourg, par un traitement des espaces publics et en limites de parcelle adapté
- ❑ Réinterroger l'usage et/ou le traitement de certaines emprises publiques en fonction des critères d'opportunité, d'emplacement stratégique, de fonctionnalité, d'usage avéré...
- ❑ Profiter de l'opportunité de cibler et de protéger certains éléments de petit patrimoine anciens caractéristiques de la commune
- ❑ Protéger voire mettre en scène certaines vues depuis le bourg et les points hauts du territoire
- ❑ Traiter les franges Ouest du bourg pour une meilleure insertion paysagère des nouveaux espaces bâtis depuis l'espace agricole et la RD 226



Les enjeux en matière de développement durable

- S'inscrire dans les politiques énergétiques définies aux échelons supérieurs
- Œuvrer localement et au travers des leviers offerts par le PLU pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de GES (transport et chauffage notamment)
 - Densité, formes bâties ...
 - Prise en compte du contexte bioclimatique (implantation, orientation, protections...)
 - Développement des énergies renouvelables
- Concilier les enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments, de développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et du caractère du bourg
- Assurer la qualité environnementale des aménagements, des opérations d'urbanisme et des bâtiments publics
- Prendre en compte les risques identifiés par une localisation et un aménagement adaptés des futures constructions
- Protéger les zones humides pour leur rôle « tampon » en lien avec le risque d'inondation
- Privilégier un raccordement des nouvelles habitations sur l'assainissement collectif dans une logique de rentabilisation des équipements
- Penser les futurs aménagements (densité, desserte...) dans une logique d'optimisation des VRD
- Poursuivre le travail de réhabilitation des installations ANC (SPANC)
- Gérer les transitions entre habitat et activités pour limiter les conflits d'usage

Les enjeux en matière de mobilités

- Recentrer le développement du bourg pour « rapprocher les lieux »
- Trouver ou mettre en valeur des itinéraires de promenade en dehors du bourg et facilement accessible
- Poursuivre dans les futures opérations le maillage de voies douces permettant de circuler facilement, rapidement et de manière sécurisée dans le bourg
- Appuyer le développement futur sur les voies douces existantes ou à venir
- Réinterroger le dimensionnement de certaines voiries ou parking en fonction de l'usage des lieux et dans une logique de rationalisation de l'utilisation de l'espace
- Communiquer auprès des habitants sur l'offre de transports en commun disponible et sur les possibilités de stationnements pour le co-voiturage.
- Envisager les liaisons avec Troarn, dans le cadre de la commune nouvelle

1 Un positionnement aux portes de l'agglomération Caennaise

La population de Sannerville comptait déjà environ 700 habitants avant les bombardements de la seconde guerre mondiale démontrant l'attractivité de la commune. Sannerville n'a retrouvé cette démographie qu'en 1968 grâce à un solde migratoire très fort : +8,5% de variation annuelle moyenne entre 1975 et 1982, dont 7,7% est dû à l'installation d'une nouvelle population sur le territoire.

En 2012, la population communale atteint 1756 habitants avec un solde migratoire toujours plus élevé que le solde naturel : +1,6% par an d'augmentation de population. Il y a donc toujours un fort attrait pour la commune de Sannerville qui offre le cadre de vie d'une petite commune rurale idéalement située aux portes de l'agglomération Caennaise.

Il s'agit pour les élus de prévoir un développement de leur commune tout en le maîtrisant, c'est-à-dire en affichant des objectifs de consommation des sols en rapport avec les objectifs démographiques.

a. Objectif de modération de la consommation de l'espace entre nouveaux projets et densifications de l'existant :

Les objectifs de développements urbains de la commune s'articulent sur les chiffres clefs suivants :

- La commune de Sannerville prévoit une croissance de population de **2,29% par an**, soit un objectif d'environ **2°650 habitants**

à l'échéance du PLU, c'est-à-dire **2030** ; soit environ **900 habitants supplémentaires**.

- En intégrant les principes de desserrement des ménages, de mutation et de renouvellement du parc de logements, il faudra pour atteindre ces objectifs environ **480 logements, sur un maximum de 24 ha**.
- Imposer la densification des zones à urbanisation de **20 log/ha minimum moyen en cohérence** avec le PLH de Caen la mer qui impose pour une commune périurbaine comme Sannerville un minimum de 20 logements par hectare en moyenne à l'échelle de la commune.

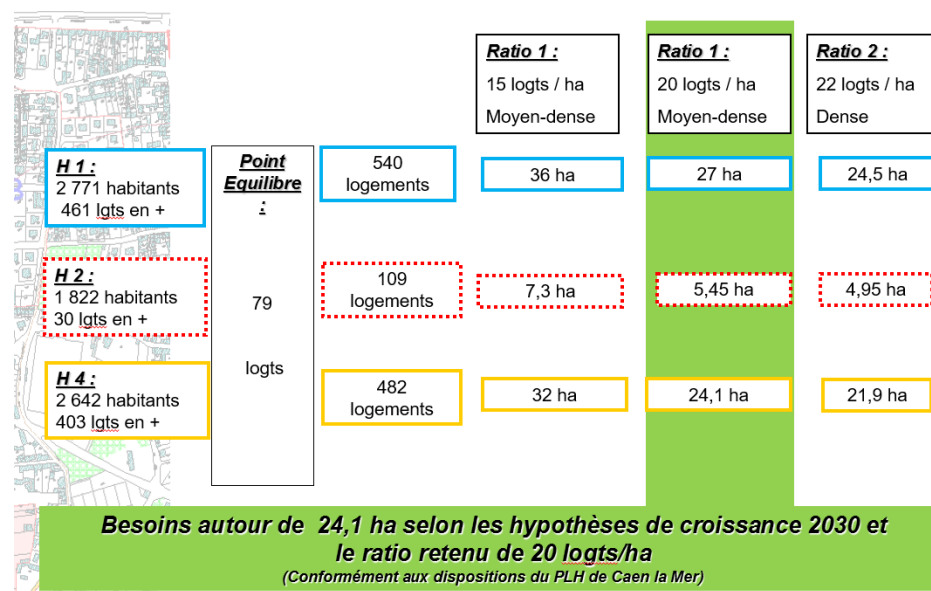


Tableau extrait du rapport de présentation (chap.II.B)

Moyens d'actions :

- a. Recenser les dents creuses et favoriser leur urbanisation et notamment prévoir un secteur de logements en centre du bourg,
- b. Favoriser le développement de l'extension de l'urbanisation dans les secteurs à proximité des équipements et des commerces
- c. Limiter l'extension de l'urbanisation à ce qui est nécessaire à pour l'accueil des nouvelles populations.
- d. Intégrer progressivement le hameau de Lirose au bourg
- e. Maintenir le caractère de hameau au hameau du Maizeret.

b. Une offre de l'habitat mixte

La commune de Sannerville affiche une mixité de logements dans son parc, mais avec un relatif déséquilibre pour les logements de petite taille, sous représentés, mais aussi pour les logements collectifs ou semi collectifs, qui sont en part bien moins importante que les maisons individuelles.

Moyens d'actions

- a. Afficher la volonté d'être en cohérence avec les objectifs du PLH de Caen la mer en matière de logements collectifs ou semi-collectifs, favorablement à la mixité sociale
- b. Prévoir une mixité architecturale pour favoriser la diversité des types de logements
- c. Prévoir des logements locatifs réservés aux très jeunes actifs
- d. Faciliter la mixité intergénérationnelle dans les logements

c. Un développement économique à l'échelle de Sannerville

Sannerville dispose d'une zone d'activité sur son territoire, à l'entrée Ouest de la commune. Cette zone présente une difficulté de voisinage entre maisons d'habitation et activités. Il s'agit donc pour les élus de prévoir une zone d'extension exclusivement économique et ce notamment pour répondre au phénomène de relocalisation des entreprises en périphérie caennaise.



Moyens d'actions

- a. Soutenir et développer les activités existantes, notamment dans le secteur du Maizeret et de Lirose
- b. Permettre le développement des activités situées au sud ouest de la commune.
- c. S'assurer du lien avec la voie de transit qu'est la RD 675.

d. Une offre d'équipement attractive

La commune possède un nombre relativement important de services, d'équipements sportifs et socioculturels lui permettant d'être suffisamment autonome. Ces équipements et services sont localisés principalement autour de la mairie. Les élus précisent que ce mode de fonctionnement qui rassemble tous les équipements autour de la mairie fonctionne bien. Maintenir le bon niveau d'équipements doit passer par la création de nouveaux équipements.

Moyens d'actions

a. Maintenir des équipements de manière équilibrée sur le bourg :

- Dans le cœur du bourg : maintien des équipements publics administratifs et scolaires (mairie, écoles, bibliothèque, salle polyvalente, ...)
- En périphérie des quartiers résidentiels : les équipements publics sportifs (terrains de foot) et culturels (salle des fêtes, ...)

b. Permettre la rénovation / mise aux normes de l'école et développer les jeux pour les enfants et adolescents. Envisager les solutions techniques favorables à la performance énergétique.












c. Réinterroger l'usage des espaces publics existants, et limiter le dimensionnement des espaces voués au stationnement et privilégier un traitement sobre et efficace.

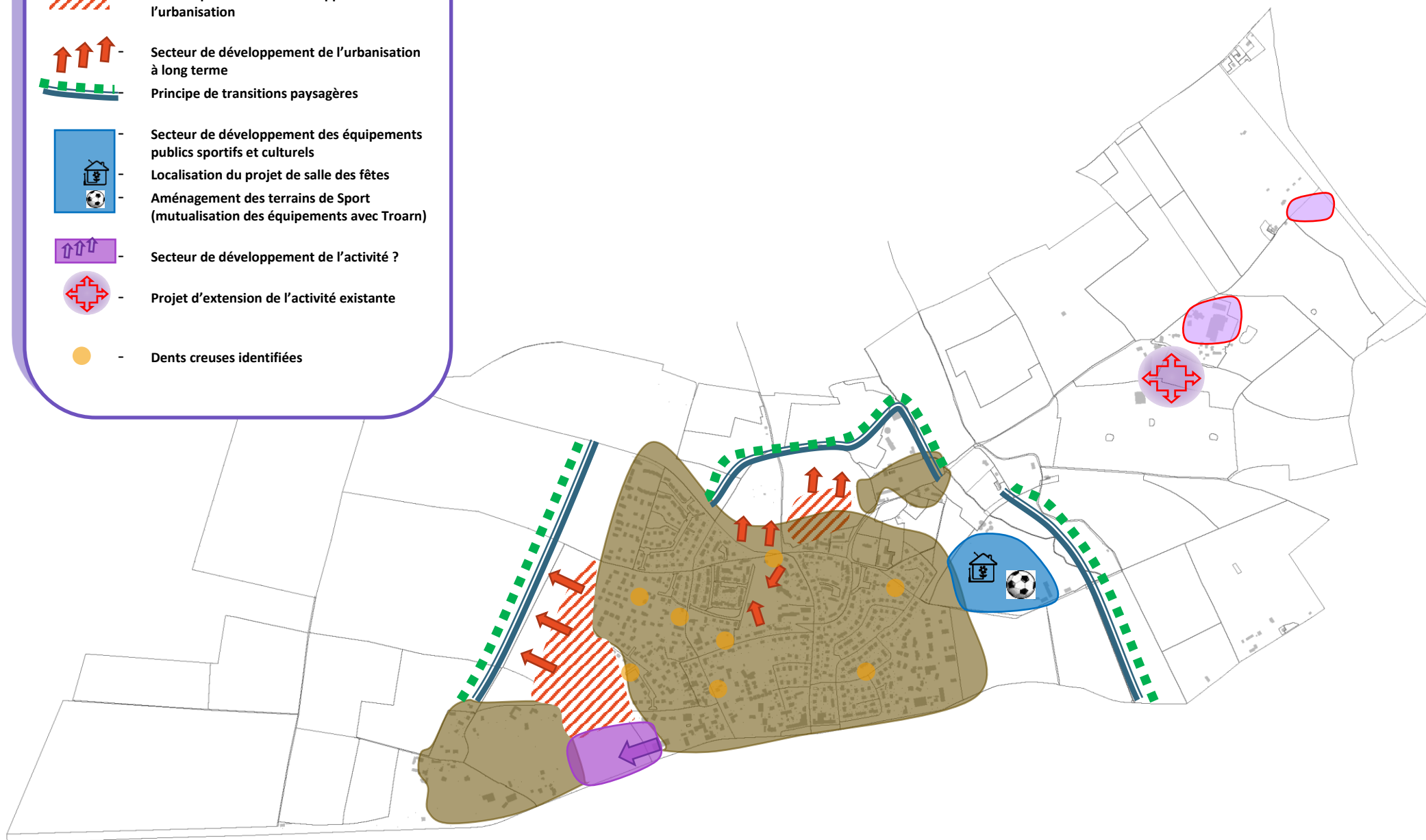
d. Prévoir la construction :

- D'une nouvelle salle des fêtes en périphérie des quartiers résidentiels et redonner un usage à la salle des fêtes historique, située en cœur de bourg, vers l'accueil des enfants
- D'une micro-crèche, afin de favoriser l'accueil d'une population de jeunes ménages
- D'une seconde résidence pour personnes âgées dépendantes auprès des écoles, pour développer les relations intergénérationnelles mais aussi en cœur de bourg afin d'avoir un accès facile à tous les équipements publics et commerces de proximité

Un positionnement aux portes de l'agglomération caennaise

Légende :

-  - Tissu bâti existant
-  - Tissu bâti existant à densifier
-  - Secteur prioritaire de développement de l'urbanisation
-  - Secteur de développement de l'urbanisation à long terme
-  - Principe de transitions paysagères
-  - Secteur de développement des équipements publics sportifs et culturels
-  - Localisation du projet de salle des fêtes
-  - Aménagement des terrains de Sport (mutualisation des équipements avec Troarn)
-  - Secteur de développement de l'activité ?
-  - Projet d'extension de l'activité existante
-  - Dents creuses identifiées



2 Entre Bocage et Plaine : une transition à mettre en valeur

La commune de Sannerville offre à ses habitants des paysages ruraux et donc un cadre de vie proche de la nature. Les élus souhaitent maintenir cette proximité et donc permettre aux habitants de profiter de ce cadre de vie :

a. L'agriculture, des terres de valeur à préserver

C'est l'agriculture qui fait vivre ce paysage agricole, notamment la diversité des paysages entre plaine (grandes cultures) et paysage de bocage (élevage, activités équestre ...). Pour préserver ce cadre de vie, il faut donc préserver ces activités agricoles :

Moyens d'action

- a. Limiter l'extension urbaine sur les terres de bonnes qualités agronomiques
- b. Favoriser le maintien de la cohérence des exploitations pour limiter les déplacements des exploitants
- c. Respecter le périmètre de réciprocité de 100m minimum par rapport aux bâtiments d'élevage, notamment par rapport au Haras du Maizeret).

b. A la découverte du territoire

La trame bocagère est un élément structurant du paysage agricole de bocage.

1. Préserver le bocage

Moyens d'action

- a. Repérer les haies à préserver
- b. Prioriser la préservation des haies notamment en lien avec le rôle hydraulique de ces dernières
- c. Développer la transition entre le front bâti à l'est du bourg et la plaine agricole pour limiter l'impact négatif de l'urbanisation (localisation, couture, traitement des franges, végétalisation et plus particulièrement le traitement des limites d'emprise publique)
- d. Comblent les dents creuses du chemin des Hautes Vignes en limite d'urbanisation avec Troarn

2. Mettre en valeur le cadre de vie sannervillais

Préserver un territoire c'est avant tout avoir conscience des qualités de ce dernier. La connaissance et l'appropriation par les habitants sont donc un véritable moyen de préserver ce territoire.

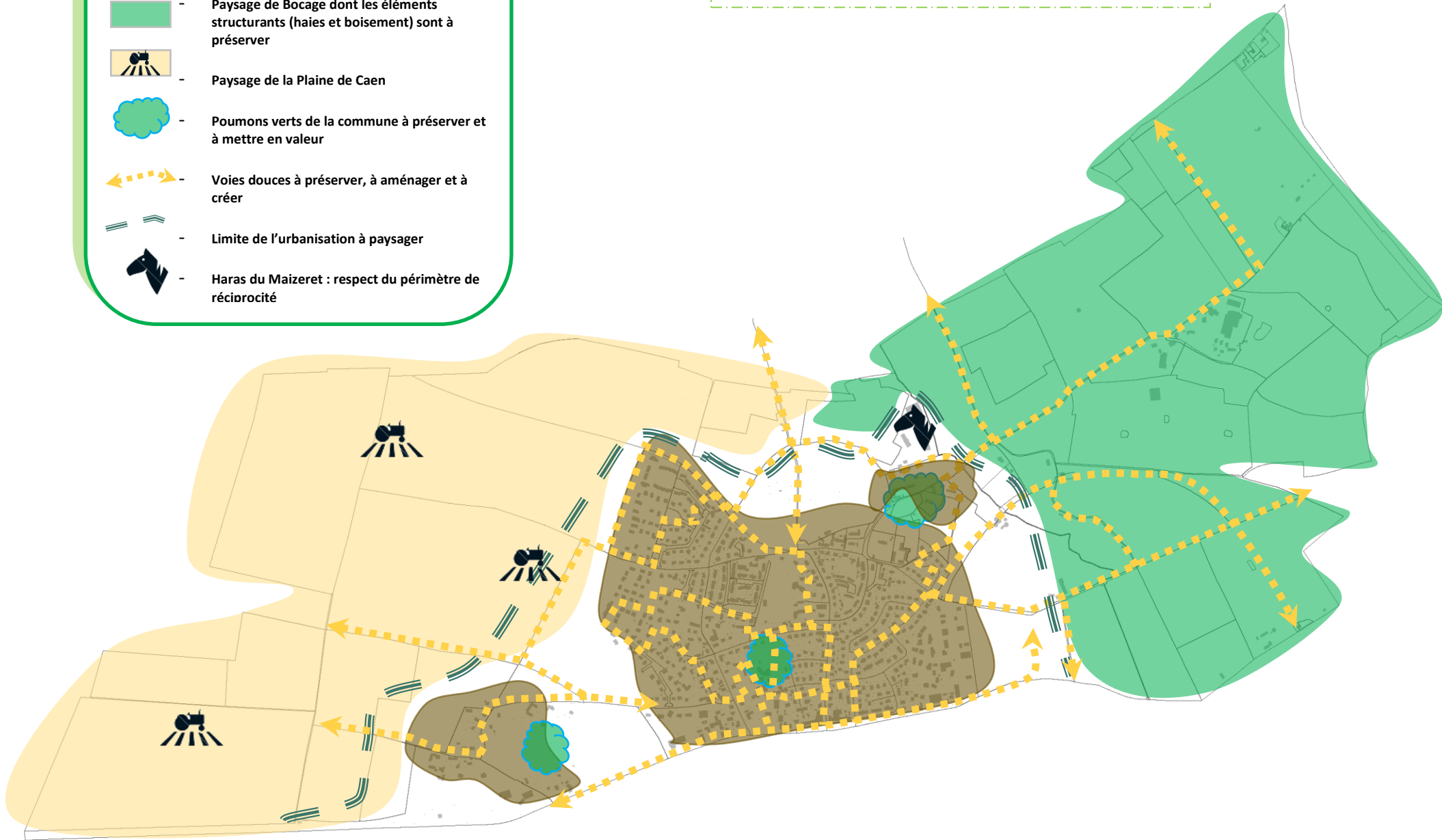
Moyens d'action

- a. Mettre en avant les itinéraires de découvertes du territoire :
 - Développer des parcours de santé à travers le bourg, mais aussi plus à l'extérieur
- b. Développer de nouveaux itinéraires (piétonniers et cyclistes) ou des itinéraires à thèmes, notamment la jonction avec la commune de Troarn et des voies douces vers Troarn et Bures-sur-Dives
- c. Poumons verts à préserver et à mettre en valeur, notamment autour de la mairie, du lavoir et sur le chemin du Muguet

Entre Bocage et Plaine : une transition à mettre en valeur

Légende :

-  - Tissu bâti existant
-  - Paysage de Bocage dont les éléments structurants (haies et boisement) sont à préserver
-  - Paysage de la Plaine de Caen
-  - Poumons verts de la commune à préserver et à mettre en valeur
-  - Voies douces à préserver, à aménager et à créer
-  - Limite de l'urbanisation à paysager
-  - Haras du Maizeret : respect du périmètre de réciprocité



3 Réorganiser et développer le bourg

Sannerville est dotée d'un très grand espace en cœur de bourg qui allie un stade de football, des tennis, les écoles et la maison des jeunes. Ce grand espace a vocation à être repensé, notamment par la désaffectation des tennis et le projet de recréer des terrains de foot à l'Est du bourg.

a. Un espace central à restructurer

Cet espace central est idéalement situé à équidistance des équipements (mairie – écoles ...), des commerces et de l'espace rural. Le projet de réaménagement de cet espace doit être multifonctionnel et permettre aux populations les plus fragiles de bénéficier de cette situation avantageuse en centre bourg.

Moyens d'action

- a. Permettre la création d'une seconde résidence pour personnes âgées, mais cette fois dépendantes,
- b. Conserver de l'espace extérieur à l'école pour les activités sportives des élèves
- c. Trouver un équilibre entre équipements et logements
- d. Travailler sur la connexion de ces nouveaux quartiers, notamment en termes de liaisons piétonnes et cyclables.

b. Valoriser l'espace public existant

Lors du diagnostic, les élus ont fait part de leur volonté d'optimiser les espaces publics parfois mal conçus ou tout du moins inusités dans les quartiers anciens.

Moyens d'action

- a. Poursuivre la densification des espaces urbains par la mutation des espaces publics
- b. Engager une réflexion sur l'usage des espaces publics dans les quartiers résidentiels
- c. Développer des espaces partagés et multifonctionnel
- d. Dans les quartiers anciens, réorganiser les stationnements dans l'espace publique et prioriser les circulations afin de sécuriser les piétons
- e. Réaménager les circulations piétonnes afin de faciliter les déplacements
- f. Les extensions d'urbanisation doivent intégrer une logique de valorisation et de préservation des entrées de ville, notamment par des principes d'aménagements paysagers forts

c. Une traversée de ville à repenser

La traversée de la commune est très usitée et le trafic est important. Réaménager les entrées de ville a pour objectif d'améliorer la lisibilité de la traversée de la commune. Il est nécessaire d'améliorer la sécurité des déplacements doux dans le bourg qui est régulièrement traversée par des poids lourds qui transitent notamment vers Colombelles et Ouistreham.

Moyens d'action

- a. Imaginer une autre voie de transit pour les poids lourds, en périphérie
- b. Une vitrine commerciale à préserver et mettre en valeur
- c. Engager la réflexion sur les aménagements routiers d'entrée de ville, notamment en lien avec le développement de l'urbanisation envisagée à l'Ouest et à l'Est avec la ZA.

Légende :

- Tissu bâti existant
- Développement des activités
- Développement des équipements
- Pôle d'équipement à préserver et développer
- Façade commerciale à préserver voir à développer
- Voies douces à préserver et à aménager
- Limite de l'urbanisation / Travail des Transitions
- Un espace central à restructurer, vers une vocation mixte d'habitat, d'équipements

Réorganiser et développer le bourg



4 Sannerville une commune qui intègre les principes du développement durable

Le concept de « ville en transition » est un concept d'aujourd'hui pour vivre dans la ville de demain. Il s'agit de permettre l'émergence de nouveaux modes de vie, moins dépendants du pétrole, mais aussi dans l'idée de réagir contre le réchauffement climatique afin d'en atténuer les effets.

S'engager dans cette réflexion, c'est réinterroger les modes de vie, donc de logements, de déplacements, de consommation, de production. Il s'agit de rapprocher le producteur du consommateur, l'habitant de son quartier, le travailleur de son entreprise et l'élève de son établissement scolaire.

a. Développer les déplacements doux (pédibus et co-voiturage)

Le déplacement prend aujourd'hui une part importante de notre temps. Vivre ses déplacements et ne pas les subir, c'est donc une façon d'engager le changement de mode de vie.

Moyens d'action

- a. Développer des quartiers connectés au bourg par des liaisons douces sécurisées (en site propre)
- b. Offrir la possibilité aux habitants de développer les systèmes de pédibus (informations, pédagogie et accompagnement)
- c. Aménager des parkings de co-voiturage en lien avec la A 13 et engager une réflexion sur le co-voiturage vers Caen

- d. Mener une réflexion sur la hiérarchisation des voies dans les nouveaux quartiers, notamment avec la création de voies partagées comme moyen de circulation principal dans les quartiers (en cours Rue du 6 Juin et rue du Mont de Saule) et dans les prochains lotissements

b. Développer une agriculture de proximité

Sur un territoire où l'urbanisation s'est développée parce qu'elle permettait à ses nouveaux habitants de bénéficier d'un jardin, de développer les « cultures urbaines » :

Moyens d'action

- a. Permettre l'appropriation des habitants des espaces verts publics
- b. Offrir la possibilité de mettre en lien des jardiniers et des bonnes volontés (transmission du savoir) dans des espaces dédiés (jardins partagés de quartiers)
- c. Mettre en place un maraîchage local sur du foncier communal

c. Vers des nouvelles formes d'habitat

L'engagement sur les nouvelles formes d'habitat se transcrit comme suit :

Moyens d'action

- a. Permettre, soutenir les projets d'énergie renouvelable sur le territoire, et notamment en matière d'information des nouveaux habitants (site internet de la commune)
- b. Travailler sur les formes architecturales économes en termes d'étalement urbain (économie des sols) et économes en termes d'énergie (application des principes de bioclimatisme, et objectif « énergie positive » pour les bâtiments communaux neufs)
- c. Favoriser les projets d'installation d'eau chaude solaire dans les programmes de logements individuels locatifs
- d. Récupération systématique des eaux de pluie sur chaque parcelle

d. Engager la réflexion sur le patrimoine communal

Les élus souhaitent engager la démarche d'économie d'énergie sur le patrimoine bâti nouveau communal ou dans les cas de réfection du bâti ancien.

e. Intégrer les principes de gestion des eaux pluviales

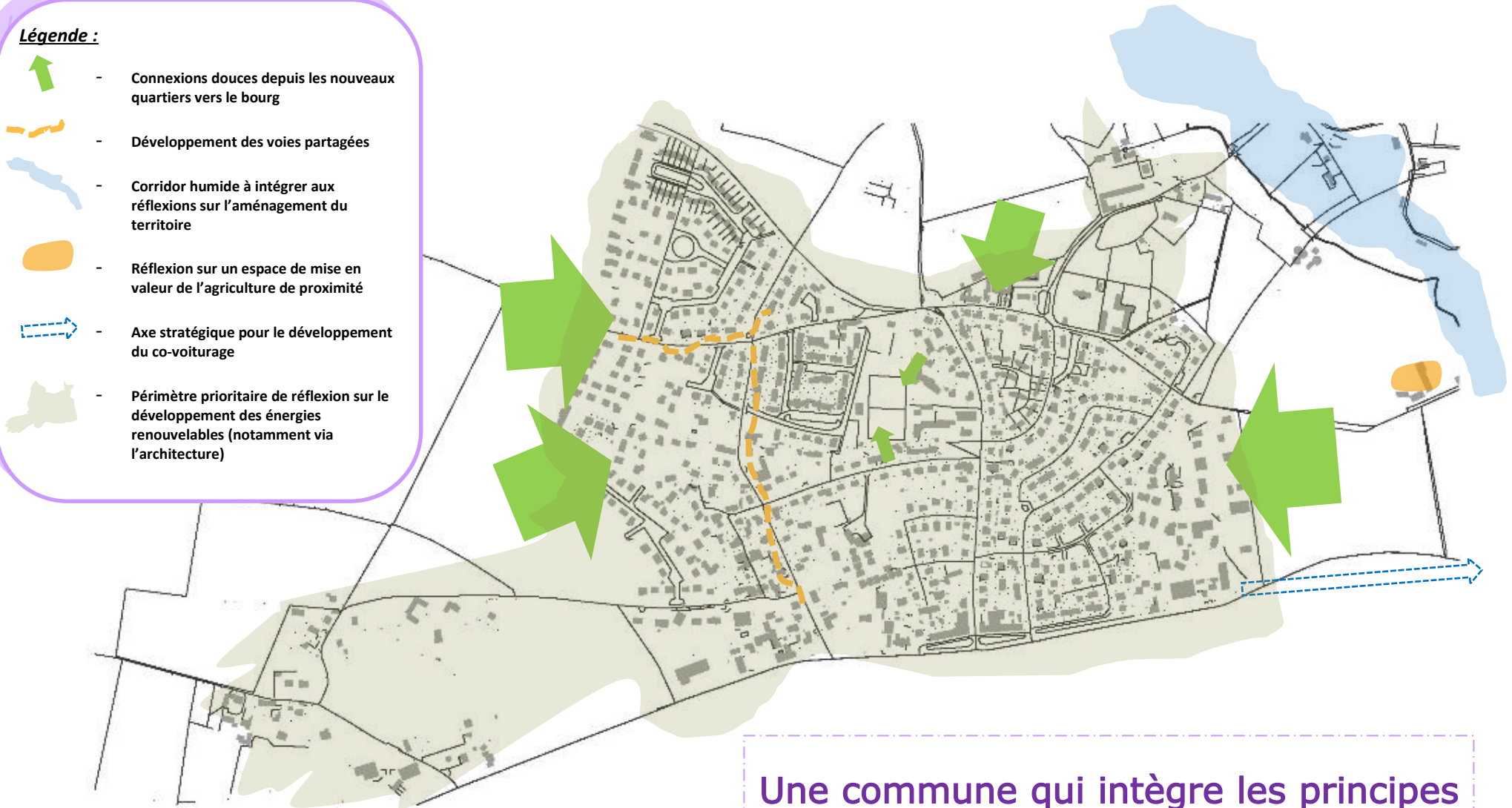
La gestion de l'eau est un thème important quand on évoque la gestion d'une commune. Le développement de l'urbanisation doit se faire en prenant en compte et en développement des modes de gestion des eaux pluviales dès la conception du projet.

Moyens d'action

- a. Prise en compte du phénomène de remontée de nappe dans la localisation / conception des futurs aménagements
- b. Rechercher à limiter et/ou tamponner le volume ruisselé dans les prochaines opérations d'aménagement (infiltration, prise en charge des eaux pluviales par des systèmes paysagers offrant une réelle plus-value et de fonctionnalité aux espaces publics concernés)
- c. Lutter contre les ruissellements d'origine agricole avec la préservation des haies sur la partie Est mais aussi avec le développement des protections paysagères en frange Ouest
- d. Lutter contre le risque d'inondation au niveau de la Tonnelle en préservant les zones humides « tampon »

Légende :

-  - Connexions douces depuis les nouveaux quartiers vers le bourg
-  - Développement des voies partagées
-  - Corridor humide à intégrer aux réflexions sur l'aménagement du territoire
-  - Réflexion sur un espace de mise en valeur de l'agriculture de proximité
-  - Axe stratégique pour le développement du co-voiturage
-  - Périmètre prioritaire de réflexion sur le développement des énergies renouvelables (notamment via l'architecture)



Une commune qui intègre les principes du développement durable